

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

* * * * *

L'an deux mil vingt, le 26 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 20 octobre s'est réuni en séance ordinaire au foyer du bourg, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TALLET, Maire.

Présents : LASSALLE Jérôme, HOUQUES Christine, CHEVALLOT Reynald, KRAFFT Sophie, ROUGER Philippe, FULCHI Francis, BUGEAU Yvette, JUINT Huguette, ROYER Marie-France, COLL Albert, MARIE Berty, DAVID Sylvie, BAGGIO Jean-Marie, HENRY Christine, BRISSEAU Emiline

Absents excusés : PEETERS Stéphanie procuration à ROUGER Philippe, IRLES Ludovic

Absent : PALLARO Jean-Pierre

Secrétaire de séance : FULCHI Francis

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire fait lecture d'un hommage à Samuel PATY qui s'en suit par une minute de silence observée par l'assemblée.

Monsieur le Maire présente Madame BERNOU Delphine, secrétaire récemment arrivée au sein de l'équipe administrative et qui assure la séance, en remplacement de Mme LABEYLIE Fabienne absente.

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du dernier conseil. Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I. CONTRAT DE SERVICE O SENS PROPRE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien avec la société O Sens Propre pour une année supplémentaire afin de palier l'absence, pour cause COVID, d'agents communaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cet avenant.

II. MAPA CAMION POLY BENNE

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il est nécessaire de changer le camion des services techniques, devenu trop ancien et générant de nombreux frais de réparation.

Il propose alors de lancer une consultation MAPA (Marché A Procédure Adaptée) afin de pouvoir choisir ensuite la meilleure offre qui sera débattue dans un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer cette consultation.

III. DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : informatisation des écoles

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame KRAFFT Sophie qui expose le projet d'équiper l'école de Génissac de l'école numérique. Ce projet devra être opérationnel au printemps 2021 et nécessitera de

passer en Commission Ecole. Cet équipement implique l'installation de tableaux numériques dans les classes, en remplacement des traditionnels tableaux blancs. A cet équipement s'ajoute un parc d'ordinateurs pour les enfants.

Le montant estimé des équipements s'élève à 47 158,86 € HT soit 56 590,63 € TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Subvention Etat-DETR (35%) : 16 505,00 €
- Subvention IEN : 7 000,00 €
- Emprunt : 33 085,63 €

Coût total de l'opération : 56 590,63 € TTC

Une demande de DETR (35% sur le montant HT) doit donc être faite afin d'obtenir la subvention attendue, sachant que l'IEN apporte une subvention de 7 000 €. Le solde sera financé par un emprunt.

Intervention de M. BAGGIO au sujet de la manipulation des ordinateurs entre les enfants. Si la pandémie COVID subsiste, il sera nécessaire de prévoir un protocole sanitaire. Le conseil valide cette remarque et un protocole sera étudié pour l'utilisation des ordinateurs.

M. ROUGER fait remarquer que la somme des 33 000 € peut être « prélevée » de l'emprunt global envisagé et ne doit pas faire l'objet d'un emprunt spécifique.

IV. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE APE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame HOUQUES Christine qui explique avoir été contactée par l'APE (Association des Parents d'Élèves) au sujet du spectacle de Noël de cette année. Suite aux conditions sanitaires liées au COVID, le spectacle de Noël ne pourra se faire en soirée avec les familles mais plutôt en journée, en séparant les enfants en 2 groupes (un le matin et l'autre l'après-midi). De ce fait, les spectacles devant donc être joués deux fois, le budget ne serait plus le même et passerait à 1 200 €. La subvention demandée est de 700 €.

Si les conditions sanitaires devaient s'aggraver d'ici là, imposant une annulation du spectacle, une clause d'annulation est, bien entendu, prévue au contrat, n'impliquant aucune dépense dans ce cas-là.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour une subvention exceptionnelle de 700 €.

V. DELEGATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il est désormais possible de donner, par délégation au maire, la possibilité d'effectuer toute demande de subvention auprès de l'Etat ou d'autres collectivités territoriales, sans qu'il ne soit nécessaire de délibérer spécifiquement à chaque projet sollicitant un financement. Cette délégation a pour but principal de faire gagner du temps dans les démarches de demande de subventions.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à cette délégation.

VI. DONN AU LIBAN ET AUX SINISTRÉS DU SUD EST DE LA FRANCE

Don pour le Liban

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il a été saisi d'une demande de don, par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, au profit des écoles francophones chrétiennes du Liban.

M. BAGGIO soulève la question de la « chrétienté » qui est en désaccord avec le principe de laïcité.

M. MARIE répond qu'il prévaut de focaliser la demande sur le côté « francophone » de cette dernière.

Certains élus s'interrogent sur la destination finale du don et déplorent le fait qu'il ne sera pas possible de s'assurer à qui reviendra réellement l'argent versé.

Après ce débat, le conseil municipal donne son accord à la majorité (2 voix contre et 1 abstention) pour une subvention au profit des écoles francophones chrétiennes du Liban et vote à la majorité (3 abstentions) le montant de la subvention à 500 €

Don pour les sinistrés du Sud-Est

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il a été saisi d'une demande de don au profit des sinistrés du Sud-Est de la France

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour une subvention au profit des sinistrés du Sud-Est et vote à l'unanimité le montant de la subvention à 500 €

VII. VENTE DU MATERIEL MEDICAL

Suite à la délibération du 28/09/2020 autorisant la vente du matériel médical de l'ancien cabinet médical, Monsieur le Maire fait une proposition de prix en tenant compte d'une décote valant vétusté de 25%. Il explique vouloir mettre en vente ces matériels sur le site du « bon coin » et un site spécialisé en vente de matériel médical d'occasion.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour vendre ces matériels sur les sites en ligne.

VIII. GIRONDE NUMERIQUE

Monsieur le Maire expose aux élus la possibilité d'adhérer au syndicat Gironde Numérique qui donne l'accès à un panel d'équipements numériques à des tarifs défilants toute concurrence. Ce dernier pourrait ainsi être sollicité pour le dossier d'équipement de l'école numérique. L'adhésion à ce syndicat reste gratuite et sans aucune obligation d'achat.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à cette adhésion.

IX. DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose aux élus qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget en vue de financer les plans géométriques des écoles (9 240 €), l'achat d'une banquetteuse (8 500 €), l'extension du réseau électricité (10 000 €) sur la route de Branne et l'acquisition du logiciel E-enfance de la gamme Berger-Levrault (3 006 €).

L'extension du réseau électricité étant finançable par le compte 2313 suffisamment approvisionné, il n'a pas lieu d'inclure cette dépense dans la décision modificative.

Il propose la répartition suivante :

Désignation	Dépenses	Dépenses
INVESTISSEMENT		
D 2031 (Frais d'études)	- 10 000 €	
D 2315 (Immo en cours voirie)		+ 10 000 €
D 2313 (Immo en cours construction)	- 3 500 €	
D 2051 (Concession)		+ 3 500 €
D 2313 (Immo en cours construction)	- 8 500 €	
D 2158 (Autre matériel outillage technique)		+ 8 500 €
TOTAL	- 22 000 €	+ 22 000 €

Mme HENRY demande des précisions sur l'origine des sommes. M. LASSALLE explique qu'il s'agit en réalité d'un jeu d'écriture comptable. Les sommes sont prises sur des comptes « maitres » abondés sur le budget primitif et sont ré-imputés sur des comptes « vassaux » plus précis et nécessaires pour valider les mandats.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à cette décision modificative.

X. EMPRUNT

Monsieur le Maire explique aux élus la nécessité de contracter un emprunt tel qu'il l'a été prévu au budget 2020. Le besoin recouvre aujourd'hui les 2/3 de l'engagement prévu initialement de 300 000 €. Afin d'équilibrer les dépenses d'investissement déjà engagées, un emprunt de 260 000 € devra être contractée. A la demande de M. BAGGIO, il est précisé que le décaissement ne se fera, bien sûr, qu'en fonction des besoins réels.

A ce jour, seules deux banques ont répondu à l'appel d'offres :

- Crédit Agricole avec un taux entre 0.62 et 0.70 %
- Caisse d'épargne avec un taux entre 0.42 et 0.50%

Une consultation auprès d'autres organismes bancaires est en cours.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à cette demande d'emprunt.

XI. POSTE AGENT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose aux élus la nécessité de recruter un nouvel agent administratif afin de compléter l'équipe actuelle, dans le cadre d'une réorganisation du secrétariat. Cet agent aura en charge l'accueil physique et téléphonique des administrés, la gestion du site internet, de l'occupation des salles communales, du journal, entre autres. Ce poste, une fois en place, permettra une ouverture au public tous les jours du secrétariat. Il faut noter que le remplacement d'agents partis ces derniers mois n'avait pas encore été totalement réalisé.

Ce poste sera en réalité une création de 10h supplémentaires car il reprendra les 25h déjà en place sur le poste urbanisme qui sera supprimé puisque les tâches concernées seront réparties dans la nouvelle équipe.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à cette création de poste.

XII. CAPITAL DECES ET CONGES PAYES

Suite au décès du policier municipal, il est nécessaire de délibérer afin de pouvoir verser le capital décès et les congés payés dus à ses ayants-droits. Ces sommes dues par la collectivité seront ensuite remboursées par l'assurance.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

XIII. INFORMATIONS

- COVID : la réglementation sanitaire est transmise régulièrement à tous, mais change au jour le jour.
- Travaux stade : les travaux d'éclairage à LED (économie de 50 %) terminés avec des remerciements chaleureux de la part du club de foot ; restent les travaux sur la citerne, la barrière et le portail.
- Panneaux passage piétons départementale école en cours.
- Aménagement sécuritaire en cours. Remise en place du radar pédagogique.
- Voiture électrique livrée : équipement signalétique en cours d'installation, tout comme le reste des véhicules qui n'en avait pas (ajout de la mention « Commune de Génissac »).
- Ecole : plantation de l'olivier avec les enfants en hommage à Mme ALVAREZ. P. FIAMENGI a été associé à cet hommage.
- Création d'un groupe de travail sur la police municipale (en lien avec la commission prévention et sécurité dont M. COLL et M. IRLES sont membres). Membres volontaires pour le groupe de travail : M. LASSALLE, M. BAGGIO, Mme HENRY.
- Recrudescence des cambriolages sur la commune : 2 en 3 jours.
- Action avec les services de gendarmerie : projet d'installation de caméras de surveillance (sans personnel de surveillance) sur les gros carrefours de la commune. Le coût et les modalités seront étudiés ultérieurement.
- Groupe de travail sur la réglementation obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants concernant le règlement intérieur pour les conseils municipaux. La réunion est prévue le 5 novembre prochain. Membres : M. BAGGIO, M. COLL, M. LASSALLE, M. ROUGER et M. TALLET.
- La commune a été saisie d'une demande de parc photovoltaïque flottant sur un terrain privé situé sur la commune. Il s'agit d'un projet privé émanant d'une société, la commune n'en percevra aucune recette. Si les clauses d'urbanisme sont respectées, la commune ne pourra pas s'y opposer.
- Monsieur le Maire rappelle aux élus que des boîtes aux lettres ont été installées à la mairie à leur attention et qu'ils peuvent passer récupérer le courrier qui leur est destiné.
- Le sujet connu du dépôt sauvage sera étudié en commission urbanisme. La voie concernée sera fermée définitivement à toute circulation, par une barrière, en accord entre les différents propriétaires des terrains adjacents.
- M. LASSALLE informe les élus sur l'opportunité de mettre en place un transport gratuit pour les Génissacais qui veulent se rendre au marché de Libourne le dimanche matin. La mairie pourrait financer ce transport pour 256€/mois.
- M. COLL fait part aux élus de sa participation (en compagnie de M. MARIE) à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est déroulée le 15 octobre dernier au cours de laquelle l'élection du bureau a été faite (1 président, 1 vice-président et 5 membres).
- Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 30 novembre 2020 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 21h45